

# Actualités

## DÉBAT SUR L'ÉCOLE : LE SNPDEN RENCONTRE LES ÉLUS DE LA NATION

A plusieurs reprises, le ministre de l'Éducation Nationale et le ministre délégué à l'Enseignement scolaire ont confirmé tour à tour l'organisation, « vraisemblablement en mai », d'un débat parlementaire sur l'école.

Si les contours en demeurent encore flous, des précisions ont cependant été apportées par nos ministres à l'occasion de diverses interviews dans la presse.

Ainsi, il serait acquis que le débat national s'organiserait en trois temps.

En premier lieu, un texte élaboré par les trois ministres, Luc Ferry, Xavier Darcos, et Claudie Haigueré, ministre déléguée à la Recherche, devrait présenter au printemps les grands chantiers du ministère : il s'agit notamment de la prévention de l'illettrisme, la recherche d'une meilleure articulation entre enseignement professionnel et enseignement général, la lutte contre les incivilités et l'insécurité liée à la réflexion sur la difficulté du métier d'enseignant, la réforme des IUFM, l'harmonisation européenne des diplômes, une réflexion sur la revalorisation des filières scientifiques, l'intégration scolaire des enfants handicapés, l'engagement des jeunes et la décentralisation avec notamment des expériences donnant plus d'autonomie à certains établissements secondaires.

Ces chantiers devraient ensuite faire l'objet de forums régionaux avant d'être débattus au Parlement au printemps.

La presse a également évoqué la possibilité d'un second débat national au printemps 2004 qui pourrait déboucher sur un texte d'orientation modifiant la loi de 1989.

Dans la perspective de ce débat sur l'école, le Secrétaire général du SNPDEN a écrit aux différents partis politiques représentés à l'Assemblée afin de les rencontrer courant mars :

« [...] Cette entrevue nous paraît indispensable au moment où la représentation nationale se prépare au débat sur l'École. Nous pourrions évoquer la mise en œuvre de la décentralisation pour ce qui concerne l'éducation nationale : évolution du service public d'éducation et de l'E.P.L.E. Nous pourrions vous faire part de nos propositions dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie [...] »

Lors de sa réunion du 4 février dernier, le Bureau national a également décidé de demander à chaque secrétaire académique et départemental de mener une démarche identique auprès de leurs élus députés et sénateurs, afin qu'une délégation puisse les rencontrer pour leur faire connaître, avant le débat parlementaire, les mandats du syndicat dans les domaines de la pédagogie, du métier et de la conception du service public d'éducation.

## BREVET 2002 EN CHIFFRES

797 562 candidats inscrits - 607 094 admis. Tels sont les chiffres de la session 2002 du brevet communiqués par la DPD\* dans une récente note d'information.



Cette session a enregistré ainsi un taux de réussite global de 78,2 %, en légère augmentation de 0,4 % par rapport à l'année précédente,

avec toujours de fortes disparités selon les séries.

Ainsi, la série collège, très largement majoritaire puisqu'elle rassemble 89 % des inscrits contre un peu plus de 6 % pour la série technologique et près de 5 % pour la série professionnelle, obtient toujours le taux de réussite le plus élevé avec 79,1 %, suivie de la série technologique 78,3 %, toutes deux en progression, puis de la série professionnelle (69,9 %) qui accuse elle une baisse de 3,7 % de son taux de réussite par rapport à l'an passé.

A noter que si le taux de réussite de la série collège est toujours le plus élevé, légèrement supérieur depuis 87 au taux de réussite global, celui de la série technologique ne cesse de progresser à chaque session et atteint, pour la première fois depuis la session de 87, 78 %.

Notons également que d'une façon générale, les filles ont obtenu dans toutes les séries de meilleurs résultats que les garçons, avec un taux de réussite d'un peu plus de 81 % contre 75 % pour les garçons.

Les résultats pour la métropole, tant au niveau académique que départemental, demeurent assez hétérogènes, les meilleurs taux étant enregistrés à Rennes, Nantes, Limoges (respectivement 85,5/83,6/81,8 %) et les plus faibles à Paris, Aix-Marseille et Amiens (74,1/74,3/74,5 %). L'écart maximal entre les académies est de l'ordre de 11 points (de 85,5 à 74,1 %) avec 8 académies enregistrant un taux supérieur à 80 % (Rennes, Nantes, Limoges, Grenoble, Nice, Lyon, Caen et Poitiers).

Quant à l'écart du taux de réussite entre la métropole (78,6 %) et les DOM (67,2 %), il reste stable par rapport à 2001. Le taux de réussite de la série collège dans les DOM atteint 67,5 %, celui de la série technologique, 47,4 %, celui de la série professionnelle est en nette progression, passant de 47,5 % à 56,6 %.

(\*Sources : Note DPD n° 03.03 - janvier 2003)

Valérie FAURE

## MORT DU PÈRE FONDATEUR DU COLLÈGE UNIQUE

Le 6 février dernier, alors que la remise en cause du collège unique est au cœur de l'actualité depuis quelques mois déjà, est décédé celui que l'on a baptisé le père du collège unique, dont le nom est associé à la loi du 11 juillet 1975 qui l'institua, et qui stipule que « les collèges dispensent un enseignement commun, réparti sur quatre niveaux successifs », avec pour volonté d'offrir aux élèves un enseignement identique de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> devant élargir et démocratiser l'accès à l'éducation.

La disparition de René Haby, successivement instituteur, professeur de lycée, d'université, proviseur, directeur d'administration centrale, inspecteur général puis recteur et ministre de l'éducation nationale de 1974 à 1978, a alors fait l'objet de larges échos dans la presse de la part des hommes politiques. En voici quelques extraits :

- L'actuel ministre de l'Éducation Nationale, Luc Ferry, évoquera une « figure exemplaire » de l'éducation nationale dont « l'action contribuera de façon décisive à la réorganisation du système éducatif et à la progression très importante de la scolarisation des jeunes français [...] ».

- Le Président de la République se souviendra du « grand serviteur de l'État, riche d'une expérience sans égale dans le domaine de l'éducation, [...] ayant mis toute son énergie et son talent au service de la Nation [...] et consacré toute sa vie à l'École de la République ».

- Le Premier ministre soulignera, entre autres, « son rôle éminent dans la modernisation du système scolaire [...] ».

- Jack Lang parlera d'un « [...] des grands ministres bâtisseurs de l'école d'aujourd'hui [...], l'un des tout premiers aussi à se passion-

ner pour l'éducation artistique des enfants, (...), ayant une vision de l'éducation à la fois pragmatique et humaine».

D'autres comme François Bayrou rendront hommage à « la volonté qu'il avait d'offrir à tous les élèves les mêmes chances » ou salueront comme Valéry Giscard d'Estaing « le ministre compétent et réformateur, qui a mis en œuvre la réforme sociale la plus importante de notre système éducatif » et qui aura « [...] servi jusqu'au bout la grande cause de l'éducation ».

Et Libération de souligner en conclusion que « personne n'a rappelé [cependant] que la loi Haby fut, en son temps, violemment combattue » et qu'elle a suscité débats passionnés et violentes oppositions de la part des syndicats.

## ENGAGEMENT DES JEUNES : DU RÉALISME POUR LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Succession de deux lettres Flash, communiqué, dossier de presse, circulaire... on ne peut pas dire que la campagne du ministère sur l'engagement des jeunes « envie d'agir » souffre d'un manque de communication ! Luc Ferry a ainsi communiqué début février la dernière mouture de cette campagne qui démarrera le 12 mars dans les établissements scolaires, universités et structures du réseau d'information de la jeunesse.

Les modalités en sont à présent bien connues :

- dès le 12 mars, diffusion gratuite dans les établissements scolaires du Guide de l'engagement co édité par le CNDP et Hachette-Le Routard. Réactualisé chaque année comme le vrai guide du routard, il sera également disponible en librairie et en kiosque au prix de 3 euros ;
- parallèlement, ouverture le 17 mars du site [www.enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr) ;
- et organisation d'une journée de l'engagement dans les établissements du 17 au 31 mars.

Par ailleurs, le collectif CIDEM (Civisme et démocratie) lancera du 17 mars au 11 avril, ainsi qu'en octobre prochain, les routes de l'engagement au cours desquelles cinq convois de caravanes animées par des jeunes et équipées de matériel d'information sillonneront plus d'une centaine de villes françaises à la rencontre d'autres jeunes.



Logo campagne - Site du Ministère

La dernière lettre Flash du ministère rappelle les objectifs des journées pour les collèges et lycées. Il s'agit « d'informer les élèves sur la politique de l'engagement et de mettre à leur disposition le guide et le site, de valoriser leur engagement dans l'établissement, notamment dans le domaine de la vie scolaire (délégués de classe, CVL, médias scolaires, sport scolaire...), de mettre en cohérence l'engagement avec les différents dispositifs éducatifs en place dans les établissements (IDD, école ouverte, TPE, PPCP...) et les contenus disciplinaires (éducation civique, philosophie, histoire-géo, EPS...), et enfin de permettre aux élèves de rencontrer des partenaires (associations, collectivités, entreprises...) qui pourront les accompagner dans la réalisation de leurs engagements, dans le respect des principes de laïcité et de neutralité du service public qui doivent s'imposer dans les établissements scolaires ».

Le SNPDEN apprécie notamment cette dernière formule qui fait obligation aux chefs d'établissement d'être particulièrement vigilants sur la neutralité des propositions. Par ailleurs, si il a approuvé fortement cette volonté du ministère de valoriser l'engagement des jeunes, il regrette que les propositions actuelles concernent, pour

l'essentiel, des projets de type associatif, tendant à oublier la nécessité d'initiatives citoyennes et note que le choix des parrains paraît univoque et loin de couvrir tous les champs de l'engagement donc peu susceptible de motiver les enseignants.

Pour lui, il ne s'agit pas d'organiser systématiquement dans les établissements une journée de l'engagement autour d'une agitation artificielle - sans doute contre-productive - si aucun projet de ce type n'a été initié jusqu'à présent, et pense dans ce cas qu'une réunion des instances lycéennes ou des délégués élèves ce jour là serait par exemple une bonne occasion de commencer une réflexion sur l'engagement dans l'établissement et se révélerait plus utile et efficace.

## PLAN QUINQUENNAL POUR LA SCOLARISATION DES HANDICAPÉS

L'intégration des personnes handicapées constitue une des priorités gouvernementales pour 2003, déclarée année européenne des personnes handicapées.

C'est dans ce cadre que Luc Ferry, Xavier Darcos et Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'État aux personnes handicapées, ont annoncé fin janvier une série de mesures en faveur de l'intégration des élèves handicapés de la maternelle à l'université.

Dès la rentrée 2003, des actions sont ainsi programmées dans le cadre d'un plan sur cinq ans structuré autour de trois axes prioritaires :

- la garantie du droit à la scolarité pour tous et de la continuité des parcours scolaires,
- la formation de l'ensemble des personnels et le développement d'une formation spécialisée des enseignants du premier et second degré,
- l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves handicapés ou malades,

en préservant et en développant les aides à l'intégration scolaire.

Les efforts porteront particulièrement sur le second degré, où beaucoup reste à faire selon Luc Ferry, avec notamment la création de 1000 unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires en collège et en lycée, permettant à terme l'intégration scolaire de plus de 10000 adolescents handicapés.

Dans le même temps, les parcours de formation professionnelle seront facilités : d'une part par l'aménagement de postes de travail dans les sections CAP/BEP et d'autre part par l'ouverture d'UPI en lycées professionnels et par le développement au sein des CIO de l'aide à l'orientation et à l'accompagnement vers une insertion professionnelle.

Au sein des IUFM, seront également mis en place dès la rentrée 2003 des modules de formation pour tous les enseignants et des formations spécialisées proposées aux enseignants du second degré. Des crédits supplémentaires seront de plus consacrés à l'achat de matériel et à l'amélioration des conditions de transport des handicapés et 5 000 auxiliaires de vie scolaire viendront renforcer à la rentrée 2003 le travail des 1 000 déjà en poste.

Pour améliorer l'accueil, l'écoute et l'information des familles, le Ministre a également prévu la création dans chaque département d'un « centre de ressource pour l'enfance et l'adolescence, proche des commissions de l'éducation spéciale », ainsi que des permanences d'accueil clairement identifiées dans les universités.

Par ailleurs, afin de dresser un état des lieux de la scolarisation des enfants handicapés, notamment au niveau des parcours scolaires dans le second degré, une mission a été confiée à Yvan Lachaud, député du Gard et chef d'établissement au lycée privé d'Alzon à Nîmes, qui a mis en place une classe d'intégration en milieu ordinaire d'enfants handicapés il y a 6 ans ; de même qu'une réflexion sera menée dans le cadre de l'Observatoire natio-

nal de la sécurité des établissements sur l'accessibilité des locaux scolaires.

*Reste à espérer que ces annonces se concrétisent et soient accompagnées des moyens budgétaires et en personnel.*

*L'intégralité du dossier de presse est consultable sur le site du ministère à l'adresse suivante :*

*www.education.gouv.fr/presse/2003/handicapdp.htm*

## CONTENUS NUMÉRIQUES GRATUITS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Début février, Xavier Darcos a inauguré, en direct d'un collège de la banlieue bordelaise, le projet baptisé « Espace Numérique des Savoirs ».

Dès la fin du mois de février, 1 500 établissements volontaires (dont 390 collèges et 320 lycées, des écoles, des IUFM, le réseau Scéren...), ont ainsi commencé à expérimenter ce nouveau portail d'accès à un socle de ressources numériques riche et varié rassemblant, selon l'expression du ministre délégué à l'Enseignement scolaire, « les fondamentaux » de la connaissance.

Au terme de cette phase test, prévue de février 2003 à juin 2004, l'ambition de cet espace numérique des savoirs est de faire bénéficier gratuitement tous les établissements d'un ensemble de ressources parmi lesquelles seront notamment proposés un site spécifique de l'AFP, un portail d'accès aux titres des quotidiens nationaux et régionaux, des dictionnaires, des encyclopédies, des archives audiovisuelles de l'INA, des données économiques et statistiques, des « ressources muséales » dont le site Louvre.edu, des images satellitaires, un corpus de textes de la littérature française ainsi que des animations scientifiques, mathématiques et en physique...

Le coût estimé de l'opération est de 1,7 million d'euros sur 3 ans.

On ne peut qu'accueillir favorablement ce souhait d'ouvrir peu à peu l'école aux nouvelles technologies, et ce d'autant plus que ce projet de portail devrait intégrer, selon la précision du ministère, « le rachat des droits des œuvres en amont », réglant ainsi pour les enseignants les problèmes de propriété intellectuelle.

Mais, sous réserve bien sûr, que tous les établissements soient équipés d'ici là en conséquence, pour pouvoir profiter pleinement de cet espace numérique !

## RACISME, FOULARD À L'ÉCOLE

Le ministère prône la fermeté !

Depuis la très médiatique affaire du foulard islamique en 1989, qui a fait couler beaucoup d'encre, et malgré l'arrêt rendu par le Conseil d'État sur le sujet, certains chefs d'établissement demeurent confrontés au problème du port du voile dans leur établissement, problème qu'ils doivent parfois gérer seuls face à une hiérarchie qui ne se positionne pas toujours très clairement.

Amené à réagir sur l'actualité récente, suite notamment au vote par l'Université Paris VI d'une motion sur la suspension de l'accord de coopération entre Israël et l'Union européenne, qualifiée de dérive absurde, Luc Ferry a ramené le problème du port du foulard à l'école à l'ordre du jour.

*« Il faut bien avoir conscience que le principe de l'école républicaine, nous l'avons un peu oublié [...]. Nous assistons à une dérive communautaire depuis déjà une dizaine d'années qui avait commencé avec l'affaire du foulard et qui peut aller jusqu'au cas des écoles Diwan ».*

Il s'est ainsi déclaré « à titre personnel » opposé au port du foulard islamique à l'école, en ajoutant que sans l'arrêt du Conseil d'État, il

interdirait son port en milieu scolaire, et a recommandé aux chefs d'établissement de prendre « l'interprétation la plus dure possible » de cet arrêt.

Un principe facile à énoncer mais pas si simple à appliquer, notamment quand on sait que certaines décisions d'exclusions d'élèves ont été cassées par des demandes de réintégration de la part des rectorats ou des tribunaux administratifs et alors même que les équipes enseignantes s'y opposaient.

Se déclarant par ailleurs « préoccupé » par « les affrontements communautaires » et la montée d'un certain nombre d'actes et de paroles antisémites et racistes recensés au sein d'établissements scolaires ou universitaires, il a aussi conseillé aux chefs d'établissement la « plus grande fermeté » pour maintenir les principes républicains de laïcité à l'École et éviter l'importation du conflit du Proche-Orient dans les classes, en précisant qu'il « avait demandé aux recteurs » de « veiller à ce que tous les incidents soient punis avec la dernière énergie et la plus grande fermeté » et de constituer « au cœur même de l'administration des cellules de veille et d'aide aux chefs d'établissement, souvent démunis et ne sachant comment expliquer aux jeunes la conduite à tenir ».

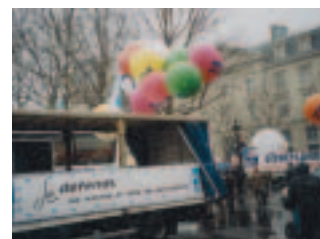
Plus récemment encore, Xavier Darcos s'est lui aussi déclaré inquiet de la « dérive communautaire dont l'école est actuellement victime » et a annoncé qu'il avait « confié à un petit groupe d'intellectuels une mission de réflexion sur cette question » !

A suivre...

## RETRAITES : SUCCÈS DE LA MOBILISATION... MAIS DÉBAT MAL PARTI

Le 1<sup>er</sup> février, salariés et retraités du public et du privé

ont manifesté dans les rues des capitales régionales et à Paris pour affirmer leur attachement au système de retraite par répartition. Pour cette journée nationale de manifestations, la mobilisation était grande : en tout plus d'une centaine de manifestations réparties dans toute la France, soit près de 500 000 manifestants selon les organisateurs, bravant la neige, le froid et les difficultés des transports, et venus revendiquer notamment la garantie au droit à la retraite à taux plein à 60 ans, la défense d'un haut niveau de retraite garantissant un taux élevé de remplacement par rapport à la rémunération, l'attachement à la solidarité entre public et privé, le refus de toutes régressions sur la durée des cotisations.



Au lendemain des manifestations, Jean-Pierre Raffarin a présenté devant le Conseil Économique et Social, les grandes lignes de la future réforme qui devrait être conclue devant le parlement avant les vacances d'été.

Et, beaucoup plus précis sur le calendrier que sur son contenu, il s'est ainsi employé à rassurer les troupes, tout en se gardant bien de trancher sur les sujets qui fâchent, laissant ainsi toutes les options ouvertes.

Annonçant les principes d'une réforme à la fois progressive et ajustable, sans remettre en cause les pensions des retraités actuels, il a assuré qu'il n'était pas question de renoncer au système par répartition, ni remettre en cause le départ à la retraite à 60 ans et a indiqué qu'il

n'avait pas non plus l'intention « de conclure le dialogue social avant qu'il ne soit ouvert » ! De quoi rassurer les syndicats sur la place qu'ils occuperont dans le débat sur les retraites.

Cependant, depuis l'ouverture des entretiens bilatéraux avec les partenaires sociaux, le ton semble s'être durci.

Les responsables syndicaux qui souhaitent en effet « faire sortir du bois » le gouvernement, se révèlent au sortir des premiers entretiens plutôt déçus, pessimistes et inquiets, et commencent à s'impatienter. A en lire la presse, François Fillon semble-t-il n'aurait apporté aucune réponse à leurs exigences et n'aurait en rien levé les ambiguïtés du discours du premier ministre. Quant à la première réunion organisée par Jean-Paul Delevoye en région, les syndicats ont refusé d'y participer estimant que le conseil économique et social régional n'avait aucune légitimité pour accueillir ce débat.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, les sept organisations syndicales - CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU et UNSA - viennent, dans un texte commun, de demander au gouvernement que les sept revendications synthétisées dans leur déclaration précédente du 6 janvier dernier (cf. Direction 105 page 22) soient mises à l'ordre du jour du groupe de travail confédéral sur les retraites annoncé dernièrement par le Ministre des Affaires sociales. Elles ont par ailleurs fait part de leur inquiétude concernant la constitution et le programme d'activité de ce groupe de travail et également concernant le calendrier fixé pour conduire la réforme.

Elles ont ainsi convenu de faire le point après la première réunion de ce groupe, n'écartant pas la possibilité, à ce moment là, d'un autre « 1<sup>er</sup> février » !

## VOYAGE SUR LE NET

■ [www.retraites.gouv.fr](http://www.retraites.gouv.fr)

Pour accompagner la réforme, le gouvernement a mis en ligne depuis le 4 février dernier un site internet spécialement dédié aux retraites.

Il permet de prendre connaissance des différentes interventions ministérielles sur le sujet, des dossiers de base, des articles ainsi que des principales rencontres du gouvernement avec les partenaires sociaux. Le site propose également des cartes dynamiques, des recherches thématiques, une salle de presse regroupant tous les discours, communiqués, calendrier... ainsi que de nombreux liens vers d'autres sources d'informations.

[www.retraites.gouv.fr](http://www.retraites.gouv.fr) offre une entrée unique pour mieux comprendre le système complexe des retraites, les enjeux de la réforme, suivre l'actualité et s'informer sur sa retraite.

Autres sites sur les retraites :

[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr) (site du Conseil d'orientation des retraites) - [www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier\\_actualite/retraite/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/retraite/index.shtml) (dossier spécial proposé sur le site de la Documentation française).

■ La banque de données juridiques inter fonctions publiques offre à la consultation sur son site [bifp.fonction-publique.gouv.fr](http://bifp.fonction-publique.gouv.fr) un fonds documentaire regroupant le droit applicable aux fonctionnaires et agents des trois fonctions publiques. Constitué par une équipe de juristes, ce fonds permet notamment d'accéder aux textes généraux de la fonction publique accessibles (en recherche par références ou en recherche guidée) dans leur version en vigueur lors de leur consultation, aux statuts particuliers des trois fonctions publiques et à un certain nombre de textes relatifs aux primes, indemnités et NBI. La Banque de données offre également une sélection de jurisprudence.

■ Le GIE Sources d'Europe, Centre d'information sur l'Europe fondé en 1992 par le gouvernement français et la Commission européenne, a pour mission principale de présenter et de promouvoir l'information sur l'Union européenne en direct auprès du grand public et par le biais des relais d'information établis sur le territoire national.

Son site [www.info-europe.fr](http://www.info-europe.fr) s'adresse ainsi à tous ceux qui cherchent des informations sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions ; il permet notamment de suivre l'actualité, d'en repérer les différents acteurs et recense les associations ou organismes européens et les outils d'information disponibles.

## EN BREF...

► Après celle de Paris en 2001, la deuxième conférence mondiale sur la violence à l'école aura lieu au Québec du 11 au 14 mai prochains. Le programme préliminaire et les informations pratiques sont en ligne sur le site [www.obsviolence.u-bordeaux2.fr](http://www.obsviolence.u-bordeaux2.fr) ou [www.ulaval.ca/crises](http://www.ulaval.ca/crises)



► L'Association Éducation & Devenir organise les 28, 29 et 30 mars prochains au Grand Palais à Lille un colloque national sur le thème « Éthique et déontologie dans les métiers de l'éducation ». Renseignements au 03 20 22 83 85 ou [education.devenir.free.fr](http://education.devenir.free.fr)

► Par un arrêté en date du 7 février, Christian Forestier, IGEN et successivement Recteur de l'académie de Versailles et directeur du cabinet de Jack Lang de 2000 à 2002, a été nommé à la présidence du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, en remplacement de Claude Thélot, démissionnaire.

► Créé à l'initiative de l'association Averroès, présidée par le recteur d'une mosquée, le premier lycée musulman privé devrait ouvrir ses portes à Lille à la rentrée scolaire prochaine dans les locaux du siège de la Ligue islamique du Nord.

► Le Sénat a voté le 11 février dernier l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 16 ans en adoptant, en première lecture, une proposition de loi visant à restreindre la consommation de tabac chez les jeunes. La proposition de loi qui a obtenu un « avis très favorable » de la part du ministre de la Santé prévoit l'interdiction « de vendre ou d'offrir gratuitement dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, des produits du tabac à des mineurs de moins de 16 ans ». L'infraction est punie de 3 750 euros d'amende, le double en cas de récidive assortie d'un an de prison. Le texte prévoit également une sensibilisation au risque tabagique, sous forme obligatoire, dans les classes de l'enseignement primaire et secondaire. Il doit à présent être soumis à l'Assemblée nationale pour une première lecture avant de faire l'objet d'une seconde lecture dans les deux assemblées.

► Le 13 février, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à créer des délégations parlementaires aux droits des enfants. (AEF du 13/02/03)

► Alors qu'il ne s'était pas encore prononcé sur le sujet, Luc Ferry a demandé aux établissements Diwan de faire « un petit effort d'adaptation aux lois de la République » en aménageant notamment les cursus pour que le quart des cours se tiennent en français, ce qui pourrait ouvrir la voie à leur réintégration dans le service public d'éducation.